

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DOTATIONS
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2012

POUVOIRS PUBLICS



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Elle correspond à une mission spécifique regroupant les crédits des pouvoirs publics, chacun d'entre eux faisant l'objet, en vertu de l'article 7 de la LOLF, d'une ou de plusieurs dotations.

Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe le montant des crédits par dotation pour l'année en cours (LFI 2011) et l'année considérée (PLF 2012).

La loi organique ne prévoit pas de projet annuel de performances à l'appui de la présentation des dotations.

■ **Le présent document regroupe les éléments relatifs** aux dotations accordées à la Présidence de la République, aux Assemblées parlementaires, au Conseil Constitutionnel, et à la Cour de Justice de la République.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

TABLE DES MATIÈRES

Mission	
POUVOIRS PUBLICS	7
Récapitulation des crédits	8
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	11
ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES	17
Assemblée nationale	19
Sénat	24
La chaîne parlementaire	29
CONSEIL CONSTITUTIONNEL	33
COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE	37

MISSION

MISSION

POUVOIRS PUBLICS

Récapitulation des crédits

8

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR DOTATION ET ACTION

Numéro et intitulé de la dotation et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Ouvertes en LFI pour 2011	Demandées pour 2012	FDC et ADP attendus en 2012	Ouverts en LFI pour 2011	Demandés pour 2012	FDC et ADP attendus en 2012
501	Présidence de la République	112 298 700	111 737 000		112 298 700	111 737 000	
01	Présidence de la République	112 298 700	111 737 000		112 298 700	111 737 000	
511	Assemblée nationale	533 910 000	533 910 000		533 910 000	533 910 000	
01	Assemblée nationale	533 910 000	533 910 000		533 910 000	533 910 000	
521	Sénat	327 694 000	333 592 600		327 694 000	333 592 600	
01	Sénat	315 748 000	321 585 800		315 748 000	321 585 800	
02	Jardin du Luxembourg	11 895 000	12 006 800		11 895 000	12 006 800	
03	Musée du Luxembourg	51 000	0		51 000	0	
541	La chaîne parlementaire	32 125 000	35 037 514		32 125 000	35 037 514	
01	La chaîne parlementaire - Assemblée nationale	15 990 000	17 180 514		15 990 000	17 180 514	
02	Public Sénat	16 135 000	17 857 000		16 135 000	17 857 000	
542	Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0		0	0	
01	Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0		0	0	
531	Conseil constitutionnel	11 070 000	10 998 000		11 070 000	10 998 000	
01	Conseil constitutionnel	11 070 000	10 998 000		11 070 000	10 998 000	
532	Haute Cour	0	0		0	0	
01	Haute Cour	0	0		0	0	
533	Cour de justice de la République	817 450	817 450		817 450	817 450	
01	Cour de justice de la République	817 450	817 450		817 450	817 450	

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR DOTATION ET TITRE

Numéro et intitulé de la dotation et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2011	Demandées pour 2012	FDC et ADP attendus en 2012	Ouverts en LFI pour 2011	Demandés pour 2012	FDC et ADP attendus en 2012
501 / Présidence de la République	112 298 700	111 737 000		112 298 700	111 737 000	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	112 298 700	111 737 000		112 298 700	111 737 000	
511 / Assemblée nationale	533 910 000	533 910 000		533 910 000	533 910 000	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	533 910 000	533 910 000		533 910 000	533 910 000	
521 / Sénat	327 694 000	333 592 600		327 694 000	333 592 600	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	327 694 000	333 592 600		327 694 000	333 592 600	
541 / La chaîne parlementaire	32 125 000	35 037 514		32 125 000	35 037 514	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	32 125 000	35 037 514		32 125 000	35 037 514	
542 / Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0		0	0	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	0	0		0	0	
531 / Conseil constitutionnel	11 070 000	10 998 000		11 070 000	10 998 000	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	11 070 000	10 998 000		11 070 000	10 998 000	
532 / Haute Cour	0	0		0	0	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	0	0		0	0	
533 / Cour de justice de la République	817 450	817 450		817 450	817 450	
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	817 450	817 450		817 450	817 450	
Total pour la mission	1 017 915 150	1 026 092 564		1 017 915 150	1 026 092 564	
Dont :						
Titre 1. Dotations des pouvoirs publics	1 017 915 150	1 026 092 564		1 017 915 150	1 026 092 564	

ÉLÉMENTS RELATIFS AUX DOTATIONS ACCORDÉES À LA

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Les dispositions de l'article 115 de la loi de finances pour 2002 prévoient que la Présidence de la République produit un document budgétaire destiné à l'information du Parlement.

LA PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE

La dotation nécessaire au fonctionnement de la Présidence est retracée dans le tableau suivant regroupant d'une manière synthétique les charges et les ressources, comparées d'une année à l'autre.

Depuis l'exercice 2008, le budget de la Présidence a été consolidé par intégration des dépenses auparavant prises en charge par les ministères. A partir de cette date, la Cour des Comptes procède chaque année à un contrôle sur pièces et sur place des dépenses effectuées et certifie les comptes de la Présidence de la République. Elle rend compte de ses observations dans un rapport public annuel.

Les progrès importants réalisés dans la gestion de l'institution en quatre ans ont permis de normaliser et rationaliser les procédures, d'abaisser les coûts de fonctionnement et les frais de personnel tout en modernisant les équipements et adaptant les structures.

Au vu de ces résultats, la dotation pour 2011 avait été maintenue au même niveau que celle de l'année précédente. Pour 2012, la dotation sollicitée est d'un montant de 111 737 000 €, soit en réduction de 0,5 % par rapport à l'année 2011, au-delà des orientations budgétaires du gouvernement fixant un budget à « 0 valeur ».

	Budget 2010	Budget 2011	Budget 2012
1 Charges de fonctionnement courant	21 370 000	20 850 000	19 680 000
2 Déplacements	21 212 000	20 720 000	20 200 000
3 Équipements et travaux	2 490 700	4 238 000	4 550 000
4 Charges de personnel	67 960 000	66 951 700	67 850 000
5 Impôts et taxes	160 000	180 000	220 000
6 Charges exceptionnelles	350 000	400 000	350 000
Total des charges	113 542 700	113 339 700	112 850 000
Produits divers	1 009 000	1 041 000	1 113 000
DOTATION (charges nettes totales)	112 533 700	112 298 700	111 737 000

CHARGES

Elles sont ventilées selon six grandes catégories :

- les charges de fonctionnement courant ;
- les déplacements présidentiels ;
- les équipements et travaux ;
- les charges de personnel ;
- les impôts et taxes ;
- les charges exceptionnelles.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les charges de fonctionnement courant représentent 17,4 % du total des dépenses, contre 18,4 % dans le budget 2011 et 19 % en 2010.

Elles regroupent les dépenses de fonctionnement des services, d'entretien des immeubles et les frais de réceptions.

Le montant total de ces charges est en nette diminution par rapport aux deux années précédentes (- 5,35 % par rapport à 2011 et - 8,85 % par rapport à 2010).

La politique d'économie conduite à l'Élysée s'est particulièrement concrétisée en 2010 et a été confirmée au cours de l'exécution de l'exercice 2011.

La généralisation de la mise en concurrence des fournisseurs qui s'est manifestée à travers un nombre important de procédures d'appels d'offres sur tous les segments d'activité de la Présidence a largement contribué à une baisse des coûts allant parfois jusqu'à 30 %.

La mise en place progressive d'un contrôle de gestion, imposant des indicateurs d'activité et de performance aux services, a diffusé la préoccupation de l'efficacité parmi les personnels. Le contrôle de gestion a aussi porté sur des postes d'activité particuliers : utilisation de la flotte de véhicules, de l'atelier de reproduction et d'impression, de la gestion des stocks de l'intendance, etc...

Le contrôle régulier de l'exécution budgétaire exercé parallèlement par le service financier tout au long de l'année a également conduit à responsabiliser les services dépensiers, tant sur la dépense elle-même que sur leur organisation et sur les procédures employées.

L'encadrement des demandes et la surveillance des consommations ont été renforcés.

La réduction sensible des dépenses de fonctionnement en 2010 et en 2011 reflète l'impact sur les comportements de l'ensemble de ces mesures et l'adhésion à un objectif de réduction des coûts.

En 2012, la réduction des implantations de la Présidence sera poursuivie par le regroupement sur le site du Quai Branly de services actuellement logés au n° 22 de la rue de l'Élysée. Ce mouvement permettra de réduire les charges de location.

DÉPLACEMENTS PRÉSIDENTIELS

Cette ligne de dépense, en progression continue jusqu'en 2010, a été réduite dans le budget 2011, de l'ordre de 2,3 %. En 2012, elle subit une nouvelle diminution de 2,5 %, soit sur deux ans, une baisse de 4,8 %.

Elle représente 17,8 % du total des dépenses dans le budget 2012, contre 18,3 % dans celui de 2011.

La réduction des dépenses à ce titre en 2011 est en partie liée à l'impact de la présidence française des G8 et G20, financée sur un autre budget. Cependant dès 2010, une diminution de frais de voyages était constatée. Là encore, elle traduit la forte volonté d'économies exprimée par le Président de la République dans ce domaine. Des mesures d'encadrement ont été décidées en 2010, visant à réduire le nombre de participants globalement, à accroître les négociations des tarifs des hébergements et des locations de voitures, à abaisser le niveau des services à bord des avions militaires utilisés pour les déplacements présidentiels, à demander aux chefs d'entreprises et aux journalistes invités le remboursement des frais exposés, etc... Leur effet a en partie joué en 2010 et pleinement en 2011.

ÉQUIPEMENTS ET TRAVAUX

Les charges d'équipement et travaux, après une forte progression en 2011 par rapport aux exercices précédents, seront maintenues à ce niveau, en très légère augmentation.

L'orientation définie, consistant à réduire les frais de fonctionnement et les charges de personnel afin de renforcer la modernisation des équipements et l'adaptation des structures, sera poursuivie en 2012.

Les priorités restent, compte tenu des importants besoins de remise à niveau, tournées vers les domaines de l'informatique, des moyens de communication, de la sécurité, notamment.

En parallèle au programme de restauration du Palais de l'Élysée, en liaison avec le Ministère de la Culture, les travaux de rénovation et d'adaptation des locaux de travail continueront en 2012.

Les charges d'équipement et de travaux représentent dans le budget 2012 une part de 4 % (pour 3,73 % en 2011).

CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel constituent 60 % du total des dépenses. Elles progressent légèrement par rapport à 2011, sans atteindre le niveau de 2008 (65 %).

L'augmentation relevée est fonction de la prise en compte de mouvements habituellement plus nombreux en période de changement de mandat. Des provisions ont déjà été constituées les deux années précédentes, comme pour chaque fin de mandat présidentiel.

La diminution des effectifs est poursuivie puisqu'au 30 septembre 2011, le nombre de personnes employées à l'Élysée est de 880, dont 743 mis à disposition et 137 contractuels. En comparaison des effectifs en place au 31 décembre 2007, la réduction opérée depuis le début du mandat présidentiel atteint 14,6 % des effectifs.

Les charges estimées se répartissent en :

- 49,2 millions d'euros pour le remboursement des rémunérations des fonctionnaires mis à disposition ;
- 9 millions d'euros pour le paiement des contractuels ;
- 7,5 millions d'euros pour les indemnités de sujétion particulière ;
- 1,150 millions d'euros pour le versement des heures supplémentaires ;
- 1 million d'euros pour le paiement éventuel d'allocations de retour à l'emploi, à la fin du mandat.

IMPÔTS ET TAXES

Les impôts et taxes augmentent par rapport à l'année précédente. Ils sont constitués pour l'essentiel des impôts locaux et de la taxe sur les bureaux. La progression constatée correspond à l'assujettissement nouveau en 2011 de la Présidence à la redevance pour le câble et les fibres optiques ainsi que pour la taxe sur les déchets ménagers.

Ils constituent 0,19 % de l'ensemble des dépenses.

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Les charges exceptionnelles constituent 0,31 % du total des dépenses.

Pour 2012, elles sont en réduction par rapport à l'année précédente.

Elles sont désormais principalement constituées des aides financières accordées au nom du Chef de l'État aux personnes en difficulté financière sur rapport des services sociaux locaux.

Ces secours ont progressé en 2011. Leur niveau devrait être maintenu en 2012.

Les autres concours apportés par la Présidence sont des subventions aux œuvres sociales des écoles militaires et à des fondations reconnues d'utilité publique.

RESSOURCES

Les produits autres que la dotation votée par le Parlement sont estimés à 1,113 million d'euros.

Ils progressent légèrement par rapport à 2011.

La principale ressource reste liée aux intérêts financiers dégagés à partir du compte courant de la Présidence.

Les autres produits, plus modestes, proviennent :

- des produits locatifs des locaux de la Présidence situés au Quai Branly : charges et redevances locatives payées par les bénéficiaires de logements de fonction ;
- des participations des parents à la crèche ;
- du remboursement des plateaux repas par les conseillers ;
- du remboursement des repas pris par la Garde Républicaine ;
- des remises pratiquées par Air France à partir des voyages effectués ;
- du remboursement des travaux d'entretien effectués sur le site de La Lanterne ;
- du remboursement des prestations effectuées au profit des autres services hébergés dans les locaux de la Présidence : Coordonnateur National du Renseignement, Union pour la Méditerranée et Conseil Culturel pour la Méditerranée.

L'ensemble de ces ressources vient en déduction des charges de l'exercice (112 850 000 €) pour déterminer le montant des crédits nécessaires au fonctionnement de la Présidence de la République, soit une dotation de 111 737 000 € pour 2012.

ÉLÉMENTS RELATIFS AUX DOTATIONS ACCORDÉES AUX

ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES

Les Questeurs de l'Assemblée nationale et du Sénat, réunis le 5 juillet 2011 en commission commune, sous la présidence de M. Alain Pichon, président de chambre à la Cour des comptes, ont arrêté les crédits nécessaires au fonctionnement des assemblées parlementaires et des chaînes parlementaires à inscrire dans le projet de loi de finances pour 2012, respectivement à :

- 533 910 000 € pour l'Assemblée nationale et 17 180 514 € pour la société de programme « La chaîne parlementaire – Assemblée nationale » ;
- 333 592 600 € pour le Sénat et 17 857 000 € pour la société de programme « Public Sénat ».

LES MÉTHODES BUDGÉTAIRES

En application de l'article 7 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, les crédits des assemblées parlementaires sont répartis au sein de la mission « Pouvoirs publics » en trois dotations :

- dotation « Assemblée nationale »,
- dotation « Sénat », comportant elle-même trois actions (Sénat, Jardin du Luxembourg et Musée du Luxembourg),
- dotation « La Chaîne Parlementaire », comportant elle-même deux actions (LCP-AN et Public Sénat).

La commission a disposé des comptes des deux assemblées parlementaires portant sur l'exercice 2010 qui font état des dépenses réalisées et permettent d'éclairer utilement l'examen de leur projet de budget. La régularité des écritures comptables est attestée par une entité agissant de manière indépendante. Les deux assemblées ont reconduit pour l'exercice 2010, le Conseil supérieur de l'Ordre des experts comptables, assisté de deux cabinets privés. L'opinion exprimée sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes des deux assemblées est reprise par la Cour des comptes dans le cadre de sa mission de certification des comptes et des états financiers de l'État.

Les dépenses de rémunération ont été calculées, d'un commun accord entre les Questeurs des deux Assemblées, sur la base d'une valeur du point de la fonction publique de 55,5635 €, le gouvernement ayant annoncé le 19 avril 2011 que la valeur du point ne serait pas augmentée en 2012 pour la deuxième année consécutive.

Contrairement aux exercices précédents pour lesquels les deux Assemblées avaient procédé à un gel en euros courants de la dotation qu'elles demandent à l'Etat, elles ont retenu des positions légèrement différentes.

L'Assemblée nationale, en dépit de la modification des circonscriptions et de la contrainte résultant du renouvellement lié aux élections législatives de 2012 qui engendre des charges spécifiques, a fait le choix de reconduire sa demande de dotation au même montant, en euros courants, que les quatre années précédentes, à raison de 533 910 000 €.

Le Sénat présente une demande de dotation stabilisée en euros constants, s'élevant à 333 596 200 €, soit une augmentation de 1,8 % égale à celle de l'inflation. Le Sénat justifie cette hausse par les conséquences du renouvellement sénatorial (plus cinq sénateurs).

Les deux Assemblées, par leurs demandes contenues, contribuent donc à l'effort de maîtrise de la dépense publique qui s'impose à l'ensemble des institutions de la République. Afin de couvrir les dépenses supplémentaires, notamment les crédits d'investissements, les deux assemblées effectuent des prélèvements sur leurs ressources propres : 26 237 595 € pour l'Assemblée nationale et 18 484 000 € pour le Sénat.

Le budget de chacune des assemblées ne comprend pas, en ressources, les prévisions de produits financiers résultant du placement de la trésorerie et des disponibilités qu'ils contribuent à abonder.

Les dotations destinées aux deux chaînes télévisuelles continuent de connaître quant à elles une très sensible augmentation avec des hausses de 7,44 % pour La chaîne parlementaire – Assemblée nationale et de 10,67 % pour Public Sénat. Il est rappelé qu'en application de l'article 2 de la loi du 30 décembre 1999 portant création de la chaîne parlementaire, « chaque société de programme conclut annuellement avec l'assemblée dont elle relève une convention précisant les modalités d'exécution de sa mission, ainsi que le montant de la participation financière dont elle est dotée par cette assemblée ». Il s'agit donc d'une dotation –et non d'une subvention- attribuée, non pas directement par l'Etat, mais par chaque assemblée, transitant par ses comptes. Telle n'est pas toutefois la pratique budgétaire jusqu'à présent puisque les crédits attribués aux chaînes parlementaires continuent d'être présentés de façon distincte, dans une dotation spécifique intitulée « La Chaîne Parlementaire ».

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le projet de budget de l'Assemblée nationale tient compte de la contrainte de son renouvellement intégral qui engendre des charges spécifiques. Néanmoins, il présente pour la cinquième année consécutive une dotation de crédits nécessaires à son fonctionnement d'un même montant de 533 910 000 €.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 542 271 296 € et les dépenses d'investissement à 22 570 599 €, soit au total 564 841 895 €. La demande de dotation ne couvre pas la totalité des besoins ; il en résulte un prélèvement sur les disponibilités de l'Assemblée nationale pour équilibrer le budget qui est évalué à 26 237 595 €, en tenant compte des ressources propres de 4 694 300 €.

Les tendances suivantes se dégagent :

- les charges de la section de fonctionnement sont prévues pour 542 271 296 € soit une augmentation de 3,98 % par rapport à 2011 ;
- les charges regroupées dans la section d'investissement sont prévues pour un montant de 22 570 599 € soit une diminution de 13,19 %, par rapport au budget de 2011 ;
- les ressources propres sont prévues pour 4 694 300 € en faible diminution de 1,74 % par rapport à 2011. Celles-ci comprennent toujours la redevance créée en 2009, relative à l'utilisation des personnels et des locaux pour la gestion des fonds de sécurité sociale pour 1 862 000 € ;
- le prélèvement sur les disponibilités serait de 26 237 595 € en très forte augmentation de 197,75 % par rapport au budget 2011.

Le tableau suivant retrace l'évolution détaillée des prévisions de charges et de ressources d'une année sur l'autre :

	Budget 2010	Exécuté 2010	Taux d'exécution	Budget 2011	Budget 2012	Variations 2012 / 2011	
						en valeur absolue	en %
CHARGES							
I – Section de fonctionnement	521 520 200	507 551 569	97,3%	521 520 200	542 271 296	20 771 096	+ 3,98%
60 Achats de biens et fournitures	9 529 500	8 218 218	86,2%	9 140 700	8 894 500	- 246 200	- 2,69%
61 -62 Services extérieurs	45 788 900	36 339 223	79,4%	44 872 300	38 539 196	- 6 333 104	- 14,11%
63 Impôts et taxes	3 771 000	3 787 868	100,4%	3 656 600	3 671 000	14 400	+ 0,39%
64 Charges de personnel	170 183 300	170 374 412	100,1%	171 585 200	166 998 800	- 4 586 400	- 2,67%
Dont							
Charges de rémunération	125 551 000	126 073 343	100,4%	126 631 400	120 717 000	- 5 914 400	- 4,67%
Charges sociales et diverses	44 632 300	44 301 069	99,3%	44 953 800	46 281 800	1 328 000	+ 2,95%
65 Charges parlementaires	291 822 500	288 813 146	99,0%	291 825 400	323 598 800	31 773 400	+ 10,89%
Dont							
Indemnités parlementaires	50 154 000	49 998 398	99,7%	50 346 500	49 555 205	- 791 295	- 1,57%
Charges sociales	63 642 500	61 570 600	96,7%	62 137 400	66 694 835	4 557 435	+ 7,33%
Secrétariat parlementaire	158 300 000	159 467 181	100,7%	159 506 500	187 039 560	27 533 060	+ 17,26%
Autres charges	19 726 000	17 292 230	87,7%	19 835 000	19 699 200	135 800	+ 0,68%
67-69 Charges exceptionnelles et imprévues	425 000	18 702	4,4%	420 000	569 000	149 000	+ 35,48%
II – Section d'investissement	31 890 000	18 924 173	59,3%	25 999 070	22 570 599	-3 428 471	- 13,19%
III – Total des charges (I + II)	553 410 200	526 475 742	95,1%	547 499 270	564 841 895	17 342 625	+ 3,17%
RESSOURCES							
IV – Produits divers	4 684 800	5 160 994	110,2%	4 777 300	4 694 300	- 83 000	- 1,74%
V – Prélèvement sur les disponibilités	14 815 400	0		8 811 970	26 237 595	17 425 625	+ 197,75%
DOTATION = CHARGES NETTES TOTALES (III – IV-V)	533 910 000	533 910 000		533 910 000	533 910 000	0	0,00%

CHARGES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement sont de 542 271 296 €, soit une augmentation de 20 771 096 € par rapport au budget 2011. Pour mémoire les dépenses de fonctionnement réalisées en 2010 ont atteint 507 551 569 €.

L'augmentation s'explique par le montant des dépenses spécifiques liées au renouvellement qui se retrouvent dans trois postes : la charge de l'indemnisation des collaborateurs des députés non réélus, l'accroissement des dépenses de pensions versées aux anciens députés, l'équipement informatique des députés. Elle correspond aussi aux dépenses de déménagement et de réaménagement des bureaux et aux dépenses nouvelles dues aux déplacements des députés représentant les Français de l'étranger et les députés des nouvelles circonscriptions d'outre-mer. Ces charges spécifiques sont évaluées à 35 720 000 € dont 33 814 963 € au titre du fonctionnement. Ainsi, sans les charges de renouvellement les dépenses de fonctionnement de 508 456 433 € diminuent de 2,50 % en euros courants.

La diminution des dépenses courantes de fonctionnement traduit l'effet de la non revalorisation du point d'indice dans les frais de personnel (- 2,67 %) et constate les économies portant sur les services extérieurs (- 14,11 %) et sur les achats de biens et de fournitures (- 2,69 %).

CHARGES PARLEMENTAIRES ET CHARGES DE PERSONNEL

Les charges parlementaires et les charges de personnel représentent 90,47 % du budget de fonctionnement.

Les charges parlementaires

Les charges parlementaires s'élèvent à 323 598 800 € en augmentation de 10,89 % par rapport à 2011 en raison des dépenses liées au renouvellement. Elles représentent 59,67 % des crédits totaux de fonctionnement.

Les indemnités parlementaires et les prestations familiales s'élèvent à 49 555 205 € (- 1,57 %). Elles tiennent compte de la non revalorisation du point d'indice de la fonction publique et de l'anticipation d'un certain nombre de vacances de siège à la suite des élections sénatoriales de septembre 2011.

Les charges sociales, qui correspondent à la couverture sociale et aux pensions versées aux anciens députés, augmentent (+ 7,33 %) et s'élèvent à 66 694 835 €.

Les crédits correspondant aux frais de secrétariat parlementaire sont de 187 039 560 € (+ 17,26 %). Les frais de secrétariat des députés, y compris le crédit supplémentaire de fin de mandat, sont évalués à 132 774 650 € et progressent de 26,84 %. La hausse s'explique notamment par le coût des primes d'ancienneté attribuées aux collaborateurs parlementaires.

Les crédits pour frais de voyages et déplacements portés au budget pour 7 402 000 € diminuent faiblement (- 1,60 %) ; ils tiennent compte de la prise en charge des frais de déplacement des onze députés des Français de l'étranger et de la baisse prévisible de l'activité parlementaire en 2012.

Les charges sur « ressources affectées » qui financent l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sont stables à 610 000 €.

Les charges de représentation de l'Assemblée nationale sont évaluées à 5 324 200 €. Elles diminuent (- 12,29 %) en raison des effets du renouvellement sur les activités des commissions. Elles correspondent principalement au coût des activités internationales des organes de l'Assemblée (2 903 000 € soit - 14,06 %) et aux frais de missions et réceptions des commissions (1 066 200 € soit - 17,16 %).

Les autres charges parlementaires de 6 973 000 € (+ 23,79 %) comprennent pour l'essentiel les frais de communications téléphoniques des députés dont le montant est ramené à 3 200 000 € (- 5,88 %) et les dépenses d'équipement informatique des députés en circonscription pour 3 200 000 € (+ 100 %) qui sont traditionnellement élevées en début de législature.

Les charges de personnel

Les crédits demandés à ce titre sont de 166 998 800 € ; ils représentent 30,8 % des dépenses de fonctionnement. La diminution de 4 586 400 € (- 2,67 %), s'explique par le maintien du point d'indice à sa valeur actuelle, par les efforts de non remplacement systématique des personnels partant à la retraite et par le ralentissement de l'activité parlementaire en 2012.

Les salaires de base de 54 200 000 € diminuent (- 1,89 %). Les indemnités de travaux supplémentaires et de législature évaluées à 41 390 000 € sont révisées à la baisse en fonction de la diminution prévisible du rythme des travaux parlementaires (- 11,66 %). Les crédits pour heures supplémentaires évalués à 300 000 € baissent (- 10,98 %). Les autres indemnités augmentent faiblement (+ 2,77 %).

Les crédits destinés aux personnels contractuels, évalués à 7 671 000 €, correspondent aux dépenses concernant les personnels contractuels de l'Assemblée nationale évaluées à 5 310 000 € en tenant compte des dépenses des personnels contractuels de la présidence évaluées à 2 361 000 €.

Les charges de sécurité sociale et de prévoyance, qui constituent la plus grande part des autres charges de personnel, progressent de 3,19 % pour s'établir à 43 287 800 €. A l'intérieur de ce montant, la contribution à la caisse de retraite de l'Assemblée de 37 444 800 € est en augmentation (+ 3,53 %).

Les charges correspondant aux cotisations URSSAF et de retraite complémentaires des contractuels de 1 687 000 € progressent faiblement (+ 2,2 %).

Les crédits consacrés aux charges de prestations directes de 1 707 000 € diminuent sensiblement (- 3,18 %) à la suite de la baisse des effectifs des anciens retraités de l'Union française dont les arrérages se réduisent (- 62,97 %).

Les crédits de formation du personnel de 660 000 € sont en diminution (- 7,04 %). Les frais de recrutement de personnel évalués à 376 000 € augmentent fortement (+ 31,42 %).

AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Dans les autres charges de fonctionnement, on constate une diminution des crédits d'achats de biens et fournitures (-2,69 %) par rapport au budget 2011 ; une diminution des crédits au titre des services extérieurs évalués à 25 307 996 € (- 9,92 %) qui correspond notamment à une réduction des crédits de location (- 4,31 %) et des travaux et entretien courants (- 11,87 %) ainsi qu'à une très forte diminution des primes d'assurances (- 26,92 %). On constate aussi une baisse des dépenses de personnel extérieur à l'Assemblée (- 24,86 %), une très forte réduction des dépenses d'impressions (- 33,61 %) et des dépenses de transport (- 10,88 %).

Le budget prévoit par ailleurs une diminution sensible des crédits d'études et documentation (- 8,46 %).

Les impôts, taxes et versements assimilés, évalués à 3 671 000 €, sont stables (+ 0,39 %). Le versement au syndicat des transports parisiens évalué à 2 900 000 € diminue (- 4,28 %). Les crédits au titre des impôts locaux évalués à 650 000 € sont en forte augmentation (+ 44,44 %).

La dotation pour dépenses imprévues est évaluée à 549 000 € en forte augmentation (+ 37,25 %), en raison des aléas liés au renouvellement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement pour 2012 diminuent (- 13,19 %) par rapport à ceux prévus pour 2011 et passent de 25 999 070 € à 22 570 599 €.

Ces crédits correspondent principalement au poste constructions et sont évalués à 11 306 000 € (- 30,20 %), se répartissant entre le gros œuvre (- 22,28 %), les installations générales (- 47,11 %), les agencements et aménagements de constructions (- 4,65 %) et installations téléphoniques (0 %).

Cette baisse correspond à la concentration des crédits sur des programmes de travaux qui peuvent se réaliser pendant la période de suspension de l'activité parlementaire. Les principales opérations envisagées concernent la mise aux normes du parc de stationnement souterrain du Palais Bourbon, la poursuite des actions de valorisation du patrimoine, la rénovation des capacités audiovisuelles de l'Assemblée et la consolidation des programmes de sécurisation des bâtiments et de sécurité incendie.

Les crédits concernant les autres immobilisations corporelles de 5 392 206 € (+ 64,97 %) correspondent aux acquisitions de véhicules économes en énergie (320 000 €), au remplacement des photocopieurs, à la fourniture d'équipements informatiques et à l'achat de matériel audiovisuel nécessaire au fonctionnement des installations dans l'hémicycle.

Les dépenses d'investissement comprennent les immobilisations incorporelles constituées par les crédits consacrés à l'acquisition et au développement des logiciels nécessaires à l'informatisation de la procédure parlementaire, à la mise en place du portail personnalisé des députés et à la mise en service d'un outil de gestion du patrimoine immobilier qui représentent 2 870 563 € (- 8,07 %).

Les immobilisations en cours sont retenues pour 500 000 € (- 28,57 %) et les dépenses imprévues sont maintenues à 2 000 000 €.

RESSOURCES

PRODUITS DIVERS

Les ressources propres de l'Assemblée nationale sont évaluées à 4 694 300 €. Elles diminuent de 1,74 % par rapport aux prévisions de 2011.

La différence prévisionnelle correspond à une progression de 1,33 % des autres produits de gestion courante évalués à 3 192 300 €. Les ressources correspondent au produit des redevances de gestion mises à la charge des deux fonds de sécurité sociale pour 1 862 000 € (- 0,69 %).

Les autres principaux produits correspondent aux remboursements des organismes de sécurité sociale pour les indemnités journalières des collaborateurs des députés pour 625 000 € (+ 32,98 %) et au reversement attendu du Sénat pour sa quote-part dans les frais de fonctionnement de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques pour 305 000 €.

Par ailleurs les ventes de marchandises sont évaluées à 302 000 € (+ 9,03 %) alors que les ventes de documents et publications sont ramenées à 190 000 € (- 44,12 %). Les locations de salles de réunion sont évaluées à un montant stable de 200 000 € (- 33,33 %).

Les produits exceptionnels sont stables et évalués à 1 010 000 €.

■ PRÉLÈVEMENT SUR LES DISPONIBILITÉS

Le prélèvement sur les disponibilités financières de l'Assemblée nationale est chiffré à hauteur de 26 237 595 €, en forte augmentation par rapport à 2011 (+ 197,75 %).

En conclusion la dotation demandée à l'Etat pour 2012 est stable pour la cinquième année consécutive à 533 910 000 € et ce malgré les dépenses spécifiques liées au renouvellement de l'Assemblée en 2012. Elle ne couvre pas la totalité des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 542 271 296 € dont l'excédent est pris en charge par les ressources propres et les disponibilités de l'Assemblée.

Les dépenses d'investissement sont prises en charge en totalité par les disponibilités.

SÉNAT

Après quatre ans de stabilité en euros courants, le projet de budget du Sénat (mission institutionnelle, Jardin et Musée) présente une demande de dotation de crédits en hausse de 1,8 %, soit 333 592 600 €.

A cette dotation s'ajoute un prélèvement sur les ressources propres de 18 484 000 €, d'un montant identique à celui de l'année dernière. Au total, les ressources du Sénat pour l'exercice 2012 s'élèvent donc à 352 076 600 €. Pour mémoire, le budget exécuté en 2010, tel qu'il ressort des comptes adoptés par la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne, s'est établi (hors dotation de la chaîne Public Sénat) à 335 647 048 €. L'excédent dégagé sur cet exercice par rapport au budget initial s'est élevé à 2 906 345 € et le prélèvement définitif sur ressources propres s'est finalement établi à 7 953 048 €.

ACTION n° 01 : Sénat

La dotation de l'Etat qui est versée au Sénat au titre de sa mission institutionnelle est arrêtée en 2012 à 321 585 800 €, soit une progression de 1,85 %. Avec un prélèvement sur les disponibilités de 18 541 000 €, contre 18 484 000 € en 2011, les ressources dont disposera le Sénat s'élèveront en 2012 à 340 126 800 €, soit une progression de 1,76 % par rapport à 2011.

Ce montant correspond au total des charges nettes de fonctionnement et des dépenses d'investissement prévisionnelles qui s'élèvent à 340 126 800 €, en progression de 1,76 % par rapport à 2011 (334 232 000 €). Ces chiffres sont à rapprocher des dépenses constatées en 2010 qui s'élevaient à 324 154 267 €.

Les charges nettes de la section de fonctionnement ressortent, en 2012, à 320 563 800 € pour une prévision de 315 730 700 € en 2011 (+ 1,53 %) et des dépenses effectives de 309 455 016 € en 2010. Les recettes d'exploitation estimées à 4 811 600 € contre 4 539 700 € en 2011 (4 740 955 € réalisées en 2010), apparaissent en hausse de 5,99 % par rapport à l'année précédente. La section d'investissement totalise quant à elle 19 563 000 € contre 18 501 300 € en 2011, soit une hausse de 5,74 % (14 699 251 € effectivement dépensés en 2010). Ce montant est à rapprocher du prélèvement sur les disponibilités, dont il est voisin.

Le tableau qui suit retrace l'évolution détaillée des charges et des produits d'une année sur l'autre :

	Budget 2010	Exécuté 2010	Taux d'exécution	Budget 2011	Budget 2012	Variation 2012 / 2011	
						en valeur	en %
Section de fonctionnement							
I – Charges	318 077 700	314 195 971	98,8 %	320 270 400	325 375 400	5 105 000	+1,59 %
60 Achats de biens et fournitures	7 012 200	6 303 014	89,9 %	7 268 000	6 695 400	-572 600	-7,88 %
61 et 62 Services extérieurs	35 289 050	30 042 153	85,1 %	35 963 900	34 071 700	-1 892 200	-5,26 %
63 Impôts et taxes	1 495 100	1 492 677	99,8 %	1 403 500	1 461 500	58 000	+4,13 %
64 Rémunérations et charges sociales	170 043 540	173 312 266	101,9 %	167 876 700	175 842 800	7 966 100	+4,75 %
<i>Dont indemnités des Sénateurs</i>	<i>30 379 600</i>	<i>30 347 179</i>	<i>99,9 %</i>	<i>30 773 100</i>	<i>30 995 900</i>	<i>222 800</i>	<i>+0,72 %</i>
<i>Dont charges de sécurité sociale, de prévoyance et de pension des Sénateurs</i>	<i>13 985 900</i>	<i>14 531 784</i>	<i>103,9 %</i>	<i>14 664 300</i>	<i>15 433 100</i>	<i>768 800</i>	<i>+5,24 %</i>
<i>Dont rémunération des personnels titulaire, stagiaire, contractuel et temporaire</i>	<i>105 805 740</i>	<i>108 336 899</i>	<i>102,4 %</i>	<i>102 281 800</i>	<i>108 603 000</i>	<i>6 321 200</i>	<i>+6,18 %</i>
<i>Dont charges sociales, de prévoyance et de pension des personnels</i>	<i>18 029 600</i>	<i>18 248 233</i>	<i>101,2 %</i>	<i>18 467 000</i>	<i>18 886 800</i>	<i>419 800</i>	<i>+2,27 %</i>
<i>Dont autres charges de personnel et autres charges sociales</i>	<i>1 842 700</i>	<i>1 848 170</i>	<i>100,3 %</i>	<i>1 690 500</i>	<i>1 924 000</i>	<i>233 500</i>	<i>+13,81 %</i>
65 Autres charges de gestion courante	103 485 310	103 035 546	99,6 %	107 749 800	105 906 300	-1 843 500	-1,71 %
<i>Dont aides à l'exercice du mandat parlementaire</i>	<i>101 053 300</i>	<i>100 966 930</i>	<i>99,9 %</i>	<i>105 489 100</i>	<i>103 521 500</i>	<i>-1 967 600</i>	<i>-1,87 %</i>
<i>Dont diverses autres charges de gestion courante</i>	<i>2 432 010</i>	<i>2 068 616</i>	<i>85,1 %</i>	<i>2 260 700</i>	<i>2 384 800</i>	<i>124 100</i>	<i>+5,49 %</i>
67 Charges exceptionnelles	752 500	10 316	1,4 %	8 500	1 397 700	1 389 200	Ns %
II – Produits divers	4 585 400	4 740 955	103,4 %	4 539 700	4 811 600	271 900	+5,99 %
Charges nettes de fonctionnement (I - II)	313 492 300	309 455 016	98,7 %	315 730 700	320 563 800	4 833 100	+1,53 %
Section d'investissement	10 326 300	14 699 251	142,3 %	18 501 300	19 563 000	1 061 700	+5,74 %
<i>Dont constructions</i>	<i>3 941 800</i>	<i>8 801 293</i>	<i>223,3 %</i>	<i>10 360 000</i>	<i>15 455 000</i>	<i>5 095 000</i>	<i>+49,18 %</i>
<i>Dont installations, matériels, outillage</i>	<i>2 365 000</i>	<i>1 461 022</i>	<i>61,8 %</i>	<i>2 347 000</i>	<i>1 524 000</i>	<i>-823 000</i>	<i>-35,07 %</i>
<i>Dont autres immobilisations corporelles</i>	<i>3 055 500</i>	<i>3 742 560</i>	<i>122,5 %</i>	<i>5 100 300</i>	<i>1 553 000</i>	<i>-3 547 300</i>	<i>-69,55 %</i>
Total des deux sections	323 818 600	324 154 267	100,1 %	334 232 000	340 126 800	5 894 800	+1,76 %
Prélèvement sur les disponibilités	8 418 000			18 484 000	18 541 000	57 000	+0,31 %
Dotations du budget de l'État	315 400 600			315 748 000	321 585 800	5 837 800	+1,85 %

■ CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Avec 325 375 400 € contre 320 270 400 € en 2011, les charges brutes augmentent de 1,59 %. Pour mémoire, les dépenses constatées au terme de l'exercice 2010 s'élevaient à 314 195 971 €.

Les crédits relatifs aux indemnités, traitements, salaires et charges sociales tant des sénateurs et de leurs collaborateurs que des personnels pèsent, toutes catégories confondues (comptes 64 et 65), pour 86,6 % du total des charges de fonctionnement, soit 281 749 100 € contre 275 626 500 € en 2010, en hausse de 2,22 %.

Les indemnités des sénateurs progressent de 0,7 % pour s'établir à 30 995 900 €. Cette hausse s'explique principalement par l'effet en année pleine de la création de cinq sièges de sénateur supplémentaires à partir d'octobre 2011.

Les rémunérations du personnel titulaire et stagiaire (102 753 500 €) sont en progression par rapport au budget 2011 mais sont quasiment stables par rapport aux dépenses effectives de 2010. La masse indiciaire progresse de 0,88 % malgré une baisse des effectifs de 1,67 %. Les crédits prévus pour le personnel contractuel et temporaire (5 849 500 €) augmentent de 6,06 % sous l'effet des cinq recrutements intervenus depuis 2010.

Ces évolutions, auxquelles s'ajoute l'augmentation du nombre de pensionnés lié au renouvellement sénatorial de 2011 ou du nombre attendu de départs en retraite, se traduisent également dans les charges de sécurité sociale, de prévoyance et de pension qui progressent de 5,24 % (15 433 100 €) pour les sénateurs et de 2,27 % (18 886 800 €) pour les personnels.

Les dépenses qui concourent à l'exercice du mandat parlementaire sont traditionnellement inscrites dans un compte distinct du budget du Sénat (c/ 658). Ce compte regroupe pour l'essentiel les moyens mis à la disposition des sénateurs pour recruter des assistants et se doter de moyens matériels divers, notamment bureautiques, ainsi que l'indemnité représentative pour frais de mandat. Après une forte progression en valeur en 2011, ce poste diminue de 1,87 % en 2012 pour s'établir à 103 521 500 € (contre 105 489 100 € en 2011 et une dépense réelle de 100 966 930 € en 2010). Cette évolution est essentiellement le fait d'une baisse de 3,77 % de la dotation à l'association de gestion des assistants de sénateurs (AGAS) qui s'élève à 61 775 000 € compte tenu de la non prise en compte d'indemnités de fin de contrat et de licenciement en 2012 budgétés en 2011 du fait du renouvellement sénatorial. La dotation aux dépenses de fonctionnement des groupes politiques diminue également de 1,46 % (10 438 800 €).

Les indemnités d'hébergement progressent de 29,41 % à 1 100 000 €. Elles sont destinées au remboursement des frais d'hôtel, à Paris, engagés au titre du mandat parlementaire.

Les autres charges de fonctionnement représentent, hors impôts et charges exceptionnelles, 40 767 100 €, soit une baisse de 5,7 %.

Les achats représentent 6 695 400 €, soit une baisse de 7,88 % qui a essentiellement deux origines : d'une part, une activité parlementaire moins dense en 2012 du fait des élections présidentielles et législatives, d'autre part, une baisse des crédits de la direction de la bibliothèque et des archives due à une meilleure maîtrise des coûts d'acquisition et tenant compte des dépenses exécutées en 2010.

Les dotations des comptes 61 et 62 relatifs aux services extérieurs diminuent de 5,26 % pour s'établir à 34 071 700 €. Cette évolution est permise par des baisses de crédits touchant aux travaux d'entretien et d'aménagement (- 7,75 %), aux rémunérations d'intermédiaires et honoraires (- 12,23 %), à la communication événementielle (- 17,59 %) et aux frais de télécommunications et d'abonnement (- 10,58 %).

■ PRODUITS

Les cessions de produits, marchandises et prestations de service s'élèvent à 4 811 600 €, en hausse de 5,99 % (4 539 700 € budgétés en 2011 et 4 585 400 € de produits réalisés en 2010). Si les produits des activités annexes progressent de 121 %, essentiellement sous l'effet d'une nouvelle convention d'affermage du restaurant et du reversement des buvettes, les autres produits de gestion courante baissent de 5,22 % du fait du recul attendu des redevances de gestion versées par les caisses.

■ CHARGES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement prévues pour 2012 s'élèvent au total à 19 563 000 € contre 18 501 300 € en 2011 (14 699 251 € réalisés en 2010), soit une hausse de 5,74 %.

Ces crédits, en partie estimatifs, correspondent notamment aux différents chantiers déjà engagés ou envisagés en 2012, pour l'essentiel l'opération pluriannuelle de création de bureaux et de locaux pour Public Sénat au 64 boulevard Saint-Michel (2 500 000 €), mais aussi la transformation en bureaux des appartements du 77 de la rue Bonaparte pour une annuité de 9 275 000 € et la création d'un garage (annuité de 1 110 000 €). Ils ont également trait aux installations techniques telles que la création ou l'aménagement d'ascenseurs et de sanitaires pour handicapés, le câblage et les opérations de sécurisation des ouvertures (780 000 €).

ACTION n° 02 : Jardin du Luxembourg

Les crédits prévus en 2012 pour le Jardin du Luxembourg, qui fait partie du domaine immobilier du Sénat ouvert au public, s'élèvent au total à 12 006 800 €, soit une hausse de 0,94 %. Pour mémoire, les dépenses réalisées en 2010 se sont élevées à 11 275 163 €.

Les dépenses de rémunération des personnels titulaires et stagiaires (7 762 800 €) observent une hausse de 6,54 % qui est pour l'essentiel la conséquence des mesures concernant notamment la rémunération des travaux supplémentaires. Les dépenses de rémunération du personnel contractuel et temporaire (119 600 €) augmentent de 23,30 % en raison du nombre d'auxiliaires saisonniers qui passe de 2 à 3 avec une durée moyenne d'embauche de six mois. Par ailleurs, le budget du Jardin fait ressortir pour 2012 une hausse des crédits d'investissement de 7,73 % avec 502 000 € contre 466 000 € en 2011 et 482 491 € effectivement dépensés en 2010, tenant principalement à des dépenses de replantation d'arbres et l'achat de matériels.

Les produits, provenant essentiellement des redevances versées par les différents concessionnaires du Jardin, progressent de 340,86 % pour s'établir à 205 000 €, suite à la revalorisation de leur montant.

Le tableau suivant résume les différentes évolutions prévues :

	Budget 2010	Exécuté 2010	Taux d'exécution	Budget 2011	Budget 2012	Variation 2012 / 2011	
						en valeur	en %
Section de fonctionnement							
I – Charges	11 620 900	10 931 765	94,1 %	11 475 500	11 709 800	234 300	+2,04 %
60 Achats de biens et fournitures	893 900	635 195	71,1 %	947 400	782 400	-165 000	-17,42 %
61 et 62 Services extérieurs	1 274 400	890 877	69,9 %	1 287 700	1 092 100	-195 600	-15,19 %
63 Impôts et taxes	70 400	73 104	103,8 %	68 100	73 400	5 300	+7,78 %
64 Rémunérations et charges sociales	9 367 200	9 297 590	99,3 %	9 172 300	9 758 900	586 600	+6,40 %
67 Charges exceptionnelles	15 000	35 000	233,3 %		3 000	3 000	
II – Produits divers	31 000	139 093	448,7 %	46 500	205 000	158 500	+340,86 %
Charges nettes de fonctionnement (I-II)	11 589 900	10 792 672	93,1 %	11 429 000	11 504 800	75 800	+0,66 %
Section d'investissement	567 000	482 491	85,1 %	466 000	502 000	36 000	+7,73 %
Total des deux sections	12 156 900	11 275 163	92,7 %	11 895 000	12 006 800	111 800	+0,94 %
Dotation du budget de l'État	12 156 900			11 895 000	12 006 800	111 800	+0,94 %

ACTION n° 03 : Musée du Luxembourg

Aucune dépense n'est prévue pour l'année 2012. En fonctionnement, les crédits diminuent de 15,67 % et traduisent une reprise de l'activité, notamment à travers des dépenses de communication liées aux expositions. En produits divers, il est inscrit 380 000 €, essentiellement au titre de redevance d'exploitation. Le budget du Musée du Luxembourg est excédentaire, en 2012, de 57 000 €, la redevance versée par la Réunion des Musées Nationaux, attributaires de la délégation de service public, étant supérieure aux charges supportées par le Sénat. Aucun crédit n'est donc demandé à l'État.

Le tableau qui suit expose cette situation :

	Budget 2010	Exécuté 2010	Taux d'exécution	Budget 2011	Budget 2012	Variation 2012 / 2011	
						en valeur	en %
Section de fonctionnement							
I – Charges	136 500	147 681	108,2 %	383 000	323 000	-60 000	-15,67 %
60 Achats de biens et fournitures	50 000	23 260	46,5 %	51 000	40 000	-11 000	-21,57 %
61 et 62 Services extérieurs	86 500	124 420	143,8 %	332 000	283 000	-49 000	-14,76 %
67 Charges exceptionnelles							
II – Produits divers	0	11 498		432 000	380 000	-52 000	
Charges nettes de fonctionnement (I-II)	136 500	136 183	99,8 %	-49 000	-57 000	-8 000	-16,33 %
Section d'investissement	0	81 436		100 000		-100 000	
Total des deux sections	136 500	217 619	159,4 %	51 000	-57 000	-108 000	-211,76 %
Dotation du budget de l'État	136 500			51 000		-51 000	-100,00 %

LA CHAÎNE PARLEMENTAIRE

En application de l'article 2 de la loi n° 99-1174 du 30 décembre 1999 portant création de la chaîne parlementaire, « chaque société de programme conclut annuellement avec l'assemblée dont elle relève une convention précisant les modalités d'exécution de sa mission, ainsi que le montant de la participation financière dont elle est dotée par cette assemblée ».

ACTION n° 01 : La chaîne parlementaire – Assemblée nationale

Le projet de budget pour 2012 de la société de programme « La chaîne parlementaire Assemblée nationale » (LCP-AN) prévoit une dotation de 17,18 millions d'euros, y compris la taxe sur les services de télévision, en augmentation de 7,44 % par rapport à 2011.

Les dépenses à financer seraient selon les informations communiquées par « La chaîne parlementaire Assemblée nationale » de 16 823 257 € (+ 3,8 %). Elles se répartissent en 16 259 257 € de charges d'exploitation (+ 3,5 %) et 564 000 € de dépenses d'investissements (+ 13,1 %), correspondant à des investissements de production (364 000 €), à des investissements courants (120 000 €) et à la mise en œuvre de la stratégie « média global » (80 000 €).

La dotation de l'Etat couvrirait 98,36 % du budget, le solde étant principalement financé par les reversements de la société de programme Public Sénat (200 000 €) et plus marginalement par la vente de produits financiers.

Les charges d'exploitation regroupent les dépenses de programme pour 9 379 030 € qui en représentent 55,7 % et augmentent de 4,1 % : les coûts liés à la TNT sont en augmentation (+ 6,7 %) et évalués à 4 485 000 € ; les coûts de l'administration et des services généraux évalués à 1 834 395 € sont en très faible hausse (+ 1,3 %) ; les crédits pour la communication et internet retenus pour 560 832 € marquent une augmentation (+ 14,04 %).

ACTION n° 02 : Public Sénat

Pour 2012, la dotation annuelle de la société a été arrêtée à la somme de 17 857 000 € contre 16 135 000 € en 2011, soit une hausse de 10,67 % (1 722 000 €). Cette augmentation est destinée au financement de la grille des programmes pour prendre en compte, d'une part, une hausse des frais de diffusion de 700 000 €, d'autre part, une reconstitution de la subvention d'investissement de 800 000 € qui concerne principalement le préfinancement des dépenses d'aménagement et d'équipement du nouveau site de la chaîne situé au 64 boulevard Saint-Michel (405 000 €), le renouvellement du matériel de la chaîne (295 000 €) et des projets de développement numérique (100 000 €).

ENSEMBLE DES BUDGETS DES ASSEMBLÉES PARLEMENTAIRES

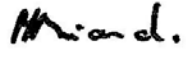
Le tableau suivant récapitule les crédits demandés pour 2012 par l'Assemblée nationale et le Sénat :

	Réalisation 2010	Dotation 2011	Dotation 2012	Variation 2012 / 2011	
				en valeur	en %
Dotation « Assemblée nationale »	533 910 000	533 910 000	533 910 000	0	0,0 %
Dotation « Sénat »	327 694 000	327 694 000	333 592 600	5 898 600	+1,80 %
Action « Sénat »	315 400 600	315 748 000	321 585 800	5 837 800	+1,85 %
Action « Jardin du Luxembourg »	12 156 900	11 895 000	12 006 800	111 800	+0,94 %
Action « Musée du Luxembourg »	136 500	51 000	0	-51 000	-100,00 %
Dotation « La chaîne Parlementaire »	30 935 000	32 125 000	35 037 514	2 912 514	+9,06 %
Action « LCP-AN »	15 300 000	15 990 000	17 180 514	1 190 514	+7,44 %
Action « Public-Sénat »	15 635 000	16 135 000	17 857 000	1 722 000	+10,67 %


Le Président de la Commission


Alain Pichon

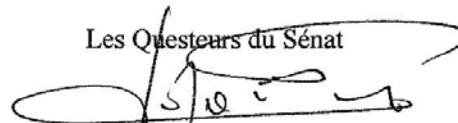
Les Questeurs de l'Assemblée nationale


Philippe Briand


Richard Mallié


Marylise Lebranchu

Les Questeurs du Sénat


Jean-Marc Pastor


René Garrec


Gérard Dériot

ÉLÉMENTS RELATIFS AUX DOTATIONS ACCORDÉES AU

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

La dotation budgétaire à prévoir dans le projet de loi de finances initiale pour 2012 s'élève à 10,998 M€, en diminution de 0,65 % par rapport au budget de 2011 (11,070 M€). Elle comprend trois parties :

- les opérations courantes : 8,05 M€ (8,32 M€ en 2011, à périmètre constant) ;
- l'organisation de l'élection présidentielle : 1,733 M€ ;
- les opérations de travaux : 1,215 M€ (2,65 M€ en 2011).

OPÉRATIONS COURANTES

L'augmentation de la dotation relative au personnel (+5,36 %) est la conséquence de la mise en œuvre de la question prioritaire de constitutionnalité qui nécessite un renforcement des effectifs (6 postes) et des moyens techniques du Conseil.

La dotation relative à l'ensemble des opérations courantes est néanmoins en baisse de -0,32 %.

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Les crédits exceptionnels portent sur :

- 1) L'organisation de l'élection présidentielle, pour un montant de 1,733 M€ ;
- 2) Les dépenses de travaux, dans la poursuite du chantier de rénovation des locaux et des équipements du Conseil constitutionnel, pour 1,215 M€ (2,65 M€ en 2011).

RÉPARTITION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2012 ENTRE LES CINQ ACTIONS

Action	Membres	Personnel	Fonctionnement	Total Prévision 2012
01 – Contrôle des normes	1 768 500	1 860 160	120 000	3 748 660
02 – Élections	353 700	555 330	1 733 000	2 642 030
03 – Relations extérieures, formation	285 800	389 920	485 000	1 160 720
04 – Entretien, travaux	0	592 390	1 520 000	2 112 390
05 – Frais généraux	0	828 200	506 000	1 334 200
Total	2 408 000	4 226 000	4 364 000	10 998 000

ÉLÉMENTS RELATIFS AUX DOTATIONS ACCORDÉES À LA

COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

Prévisions budgétaires pour l'année 2012 : frais de fonctionnement et frais de justice

	Prévisions
Locations immobilières (21, rue de Constantine)	485 000
Charges locatives (<i>remboursement ascenseur</i>)	1 650
Autres dépenses de fonctionnement	140 800
Énergie (électricité, gaz)	19 500
Eau	6 500
Téléphone	18 000
Frais postaux	4 300
Mobilier et matériel de bureau	3 000
Fournitures de bureau	18 000
Documentation	12 000
Nettoyage des locaux	4 000
Autres prestations	2 000
Informatique	10 000
Entretien des véhicules	15 000
Frais de représentation	7 500
Travaux de rénovation intérieure	6 000
Maintenance des installations techniques	13 000
Matériel technique	2 000
Indemnités des magistrats (y compris cotisations)	120 000
Frais de justice	70 000
TOTAL	817 450

Les prévisions pour l'année budgétaire 2012 sont reconduites dans leur intégralité, sans augmentation, par rapport aux sommes allouées pour l'exercice 2011, avec les observations suivantes :

LOYER

La somme allouée au budget 2010 pour le poste loyer s'élevait à 533 595 €, ce qui représentait le montant prévisible du loyer compte tenu de l'indice d'augmentation de l'année 2009.

La somme allouée pour l'année 2011 s'est élevée à 486 650 € (Loyer : 485 000 €, remboursement au bailleur du contrat d'ascenseur 1 650 €).

La même somme de 485 000 € pour le loyer est demandée pour l'exercice 2012.

AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'ensemble des postes est identique aux sommes allouées pour l'exercice 2011.

FRAIS DE JUSTICE

Une somme de 70 000 euros est demandée.

INDEMNITÉS DES MAGISTRATS ET COTISATIONS

Les demandes sont identiques aux demandes 2011.

SUR L'ACTIVITÉ DE LA COUR DE JUSTICE DE LA RÉPUBLIQUE

La commission des requêtes est actuellement saisie de plusieurs dizaines de requêtes.

La Commission d'Instruction est saisie de deux dossiers donnant lieu à de nombreuses investigations.

La formation de jugement n'est saisie d'aucun dossier. Aucun crédit n'est demandé en vue d'un procès pour l'année 2012. Aucune décision de la commission d'instruction susceptible de saisir la formation de jugement n'est définitive à ce jour.